



Parliamentary Centre  
Le Centre parlementaire

# RÉSEAU DES PARLEMENTAIRES AFRICAINS POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

BULLETIN

Volume 1, Numéro 1

Septembre 2005

Le Réseau des parlementaires africains pour la réduction de la pauvreté rassemble des commissions parlementaires responsables de la conception, la mise en oeuvre et du contrôle des politiques de réduction de pauvreté. Le Réseau promeut un plus grand dialogue interafricain entre commissions et crée des opportunités pour faire progresser efficacement la mise en place de programmes favorisant la réduction de la pauvreté, particulièrement grâce au suivi local effectué avec des groupes de la société civile.

## Dans ce numéro:

La réduction de la pauvreté en vedette à Vienne 2

La Stratégie de réduction de la pauvreté du Ghana (SRPG) : le rôle des parlementaires 4

Les rôles des OSC dans le suivi de la pauvreté : expérience de la Tanzanie 5

Coopération des parlements et des OSC dans le suivi de la réduction de la pauvreté 9

## Le Réseau des parlementaires africains pour la réduction de la pauvreté – Deux ans après

*par Dr Rasheed Draman, coordonnateur, Réseau des parlementaires africains pour la réduction de la pauvreté*

Le Réseau des parlementaires africains pour la réduction de la pauvreté a été lancé à Tamale, dans le Nord du Ghana, en novembre 2003. Deux raisons ont motivé le choix de Tamale : donner aux députés de différentes régions de l'Afrique une occasion de se rendre compte de la sévérité et de l'ampleur de la pauvreté dans l'une des régions les plus pauvres du Ghana; et de renforcer nos relations avec l'**Institut pour les Politiques Alternatives (IPA)**, notre partenaire stratégique dans le renforcement des capacités parlementaires en Afrique. Depuis son inauguration, le Réseau a servi de plate-forme aux députés pour suivre des formations, dialoguer, établir des réseaux et échanger des idées, partager leurs expériences entre eux et avec des chercheurs dans le cadre de plusieurs ateliers de transfert du savoir.

Le porte-étendard du Réseau, un programme de formation sur le suivi communautaire de la réduction de la pauvreté offert par l'IPA, s'est avéré très utile et pratique pour les députés et les fonctionnaires parlementaires. À ce jour, 77 personnes ont bénéficié de la formation, à savoir 36 députés et 41 fonctionnaires parlementaires et dirigeants de la société civile de 12 pays.

Après près de deux années d'existence, on est en droit de se demander si « ce réseautage a fait une différence dans la situation de la pauvreté en Afrique. » Le Réseau est né de la prise de conscience que le contrôle national est essentiel si l'on veut que les CSLP aient une influence sur les efforts de réduction de la pauvreté. Pour ce faire, il faut (1) un contrôle parlementaire serré du processus budgétaire; (2) un pouvoir législatif pour garantir la satisfaction des besoins des pauvres; et (3) finalement une supervision sérieuse et efficace du suivi des engagements pris dans le budget national. Au cours des deux dernières années, la majorité des activités organisées par le CP prenaient cet objectif en considération.

Même s'il est trop tôt pour évaluer l'efficacité de cet effort de réseautage, en franchise absolue, ces deux dernières années ont vu plusieurs parlements se distinguer en tant que centres d'activisme dans le domaine de la réduction de la pauvreté; participants actifs au processus des CSLP; et surtout, en se positionnant stratégiquement pour contrôler les actions du gouvernement. Par conséquent, plusieurs parlements ont créé des réseaux locaux de députés pour la réduction de la pauvreté, tandis que d'autres ont vu leurs comités sur la réduction de la pauvreté jouer un rôle actif dans la prise en compte de l'ordre du jour du CSLP dans leurs pays respectifs.

Des défis de taille demeurent, toutefois. Le renforcement efficace des capacités dans le processus budgétaire reste une tâche immense; la création de relations efficaces avec les organisations de la société civile continue de constituer un obstacle, de même que le règlement des questions de genre. La plus grande entrave reste, cependant, la nature partisane du traitement des questions de pauvreté dans les parlements nationaux.



Hon. Louis Chimango,  
Président de l'Assemblée nationale du Malawi

**“Les réseaux servent de source sûre d’encouragement et de moyen de découvrir ce avec quoi d’autres parlementaires... ont eu à composer et ... les approches recommandées”**



Le Malawi a le deuxième plus haut taux de mortalité maternelle dans le monde selon les Nations Unies

## La réduction de la pauvreté en vedette à Vienne

*par l'honorable Louis Chimango, Président de l'Assemblée Nationale du Malawi<sup>1</sup>*

Nombre d'entre nous se souviendront de la conférence des parlementaires et des praticiens du développement qui s'est tenue à Vienne du 11 au 13 juin 2005 de cette année, quelques jours à peine avant le Sommet du G8 à Gleneagles, en Écosse. C'est que la Conférence de Vienne restera dans les annales comme celle où l'on aura vu défiler les institutions de Bretton Woods, pour ne pas citer la participation des agences de développement des Nations Unies et des agences d'aide bilatérale de pays donateurs. Le monde en développement a aussi fait paraître ses nouvelles expériences en création de réseaux de développement incarnées par le Réseau des parlementaires africains pour la réduction de la pauvreté, le Réseau de parlementaires d'Amérique latine contre la corruption et l'Association des parlementaires asiatiques sur la population et le développement. Divers types d'organisations ont été présentes : des organisations et des assemblées parlementaires, des centres de recherche et d'analyse, des instituts et des fondations, des représentants d'instances multilatérales et bilatérales ainsi que des observateurs.

Vienne restera aussi gravée dans les esprits pour son approche privilégiant l'action et le suivi. C'est ce qui laisse espérer davantage d'apprentissage et de collaboration. Le Réseau parlementaire sur la Banque mondiale en sont l'illustration. En moins de cinq ans d'existence, le Réseau a organisé des visites de parlementaires à des projets financés par la Banque mondiale dans divers pays, dont le Kenya et le Vietnam. Par ailleurs, ont été mises en exergue d'autres expériences toutes aussi stimulantes d'organisations et de réseaux comme le Parlement E, Parlementaires pour les actions mondiales et l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), sise au Canada. Nous ne saurions décrire dans le détail l'agenda de tous ces organismes dans l'espace de cet article. Peut-être suffit-il de dire que les parlementaires savent désormais comment s'y prendre pour faire valoir un certain nombre de préoccupations et d'intérêts. Des pratiques exemplaires, des options et, surtout, d'excellents exemples de collaboration ont été à l'honneur. Très souvent, un parlementaire s'intéressant à une question liée au développement se heurte à des obstacles. Mais les réseaux lui servent de source sûre d'encouragement et de moyen de découvrir ce avec quoi d'autres parlementaires partageant ses intérêts ont peut-être eu à composer et éventuellement les approches recommandées. J'ajouterai à ce propos que le Processus de Helsinki offre un bon exemple de collaboration Nord-Sud qui pourrait intéresser les parlementaires<sup>2</sup>.

Arriva ensuite la séance d'exposition. Les organisateurs avaient demandé aux participants de présenter des aspects de leurs travaux qui leur semblaient pertinents pour les autres. La séance s'est déroulée dans une salle bondée où chaque présentateur a eu droit à un kiosque de taille moyenne. Les participants ont exposé des publications, des rapports, des plans et des travaux de recherche de leurs organisations, le tout richement et soigneusement présenté.

Le kiosque du FMI a retenu l'attention de bien des participants. C'est que les publications qui y ont été exposées décrivaient (tel une sorte d'éveil religieux) comment le FMI était devenu un promoteur de la cause des pauvres. Mais cela on le savait déjà depuis le récent blitz de publications figurant sur le site Web du FMI. Il n'empêche, la plupart des délégués se sont rués vers le kiosque, car dans le droit fil de l'approche sous-tendant le Consensus de Washington, carottes et autres moyens d'incitation étaient au rendez-vous, sous forme de calculatrice, d'agenda en cuir en format de poche et stylo à bille gravé avec le nom qu'on devine!

Dans le cadre de la quête d'une solution pour sortir l'Afrique subsaharienne du joug de la pauvreté, nous avons personnellement pris part active à l'expérience du Centre parlementaire canadien, qui a constitué avec le concours de l'ACDI le Réseau des parlementaires africains pour la réduction de la pauvreté, en réponse au NPDA annoncé au Sommet du G8 à Kananaskis. Le G8, on s'en rappellera, s'était engagé à appuyer le développement économique de l'Afrique, notamment au moyen du renforcement des capacités parlementaires en matière de gouvernance et de surveillance. Le Centre parlementaire nous a invité à visiter, entre autres destinations, l'Institut pour les Politiques Alternatives (IPA), un groupe de chercheurs et d'a-

nalystes dirigé par Sulley Gariba à Tamale, au Nord du Ghana. L'IPA insiste sur le fait que, s'agissant du développement, il est essentiel de travailler sur le terrain, pour pouvoir voir, entendre et évaluer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne.

La contribution de l'auteur à la Conférence de Vienne a consisté à mettre en exergue le travail « pieds nus » de décrocheurs de l'enseignement primaire et secondaire auprès d'un organisme de ma circonscription de Miramba qui offre des services d'aide aux jeunes personnes atteintes du VIH/Sida et de santé maternelle. Il s'agit d'une association bénévole d'une trentaine de décrocheurs du primaire et du secondaire (15 filles et 15 garçons), sise à quelque quarante kilomètres de Lilongwe, la capitale du Malawi. Il convient de noter également que le IPA est reconnu pour ses plaidoyers sur l'importance de créer des liens avec la société civile et surveiller les interventions sur le terrain dans les communautés. À la maison, l'auteur a entendu parler de la White Ribbon Alliance (section Malawi) et s'est laissé convaincre de devenir membre de son conseil d'administration. Le président de l'Alliance est régulièrement invitée à comparaître devant le Comité du budget et des finances du Parlement du Malawi pour convaincre ses membres de l'importance de mieux sensibiliser les gens aux interventions en faveur de la maternité sans risques et de les soutenir.

Il est extrêmement regrettable que le taux de mortalité maternelle au Malawi s'établisse, comme on le *redoute*, à 1 800 décès pour 100 000 naissances vivantes, ce qui représente une augmentation par rapport aux 1 120 décès enregistrés ces dernières années, chiffre qui lui aussi équivaut à une hausse de 83 % par rapport à celui de 1992, qui était de 620. Le Malawi souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et s'est engagé à réduire le taux de mortalité maternelle à environ 220 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2015.

Après les élections générales de l'an dernier, le chef traditionnel de la communauté a téléphoné à l'auteur – le député de sa circonscription – pour lui donner un aperçu des activités du groupe et solliciter son appui. Le groupe a été formé au départ pour aider à répandre des messages sur la santé et l'hygiène communautaires grâce à la chanson, à la danse et au théâtre, des formes d'art qui interpellent rapidement les hommes, les femmes et les enfants. Dernièrement, on a demandé au groupe d'intégrer des messages sur la maternité sans risques, demande qu'il s'est empressé d'honorer malgré les complexités associées à un tel engagement de la part d'un groupe jeunesse. Le groupe fait la tournée, à pied, de différents quartiers de son voisinage situés dans un rayon de 10 kilomètres. Pour se déplacer et se nourrir, parcimonieusement, il utilise les maigres recettes de la vente de petits produits agricoles.

Le matériel présenté à Vienne était donc constitué de comptes rendus et de spectacles de musique et de danse en direct enregistrés sur DVD, où les messages étaient diffusés dans une langue populaire comprise de tous dans la communauté. Ponctué de slogans tels « Ayez foi en Jésus! », ils expliquent comment se transmet le VIH/sida, comment s'en prémunir et quels sont les symptômes d'infection. Certaines chansons font référence aux traditions comme des rituels de jeux sexuels avec la veuve d'un défunt, l'héritage des veuves et les rituels de dépucelage où la fille est obligée d'avoir des relations sexuelles. Il n'y a absolument pas de remède en vue, et, entre autres conséquences, le VIH/sida fait augmenter le nombre d'orphelins et diminuer la production agricole. Pour combattre la stigmatisation qui y est associée, les chansons et les pièces de théâtre se sont cristallisées autour du thème que l'infection croisée n'existe pas. La pièce s'est terminée par des funérailles, cérémonie désormais fréquente en raison du VIH/sida.

Dans le but de réduire la mortalité maternelle, certaines chansons ont exhorté les maris à ne pas battre leurs femmes durant la grossesse et à leur épargner les lourdes besognes. Elles ont rappelé notamment que les femmes enceintes devaient bien s'alimenter et que, lorsqu'elles étaient malades, elles devaient être conduites rapidement dans un établissement médical adéquat et non chez un guérisseur.

Il se peut que bien des délégués à Vienne n'aient pas pris acte des efforts déployés par les pauvres eux-mêmes pour lutter contre la pauvreté et le sous-développement. Vienne est peut-être une contradiction elle-même, car la lutte contre le sous-développement consiste en par



Dr Rasheed Draman, Coordinateur de programme pour le Réseau pour la réduction de la pauvreté

***“ Il se peut que bien des délégués à Vienne n'aient pas pris acte des efforts déployés par les pauvres eux-mêmes pour lutter contre la pauvreté et le sous-développement ”***



En signe de solidarité, des députés entourent l'arbre le plus large de d'Afrique de l'Ouest



La pêche demeure au Ghana une des activités économiques les plus importantes du pays

**“Le Parlement du Ghana a fait des progrès notables en constituant une commission parlementaire chargée de la réduction de la pauvreté à ses troisième et quatrième législatures”**



Des parlementaires d'une douzaine de pays africains participant à interface entre communautés du district de Dangme Est de la grande région d'Accra au Ghana

tie à encourager et à soutenir les initiatives des pauvres<sup>3</sup>.

1 L'auteur fut élu président de l'Assemblée nationale du Malawi à son retour de la Conférence de Vienne.

2 Pour de plus amples détails et les communications présentées à la Conférence, voir : [www.banquemondiale.org/parlementaires](http://www.banquemondiale.org/parlementaires)

3 Pour accéder au matériel sur le Malawi et les initiatives pour réduire la mortalité maternelle, prière d'écrire à [ju-rist@malawi.net](mailto:ju-rist@malawi.net) et à [wra@sdp.org.mw](mailto:wra@sdp.org.mw)

## **La Stratégie de réduction de la pauvreté du Ghana (SRPG) : le rôle des parlementaires**

*par Gifty Adika, Coordinatrice des ressources d'information, CP Ghana*

Le but de la Stratégie de réduction de la pauvreté au Ghana (SRPG), dont la mise en œuvre a commencé en 2003, est d'assurer une croissance durable et équitable, d'accélérer la réduction de la pauvreté et de protéger les vulnérables et les exclus de la société dans un cadre démocratique décentralisé. La SRPG fait actuellement l'objet d'un examen, l'objectif étant d'élaborer une stratégie révisée articulée autour du cadre national et des programmes de développement du Ghana en vue d'une mise en œuvre prévue à compter de 2006.

En principe, la SRPG devrait être l'émanation du peuple, un document assurant la participation de celui-ci aux stades de la conception, de la mise en œuvre et de l'examen. Le parlement et les parlementaires, c'est-à-dire les représentants démocratiquement élus du peuple, sont bien placés pour jouer un rôle crucial dans la réussite de la SRPG, notamment en assumant leurs fonctions de représentation, de législation et de surveillance. Or, la participation du parlement ghanéen à la SRPG a jusqu'à présent été au mieux limitée, comme en attestent le rôle du parlement en tant qu'institution et l'expérience des députés par rapport à la SRPG.

### **Le parlement en tant qu'institution**

Le premier document de la SRPG n'énonce pas adéquatement le rôle spécifique du parlement. Celui-ci peut seulement être déduit de certaines portions du document. Si les auteurs de la SRPG rappellent la contribution de certaines commissions parlementaires à la conception de la première SRPG, il n'en demeure pas moins que la plupart des députés considère que c'était insuffisant et aurait souhaité une participation en amont du parlement en tant qu'institution. D'ailleurs, les interactions avec les commissions parlementaires ont consisté pour l'essentiel davantage en des séances de briefing qu'en de véritables occasions pour le parlement de contribuer au document. Certains députés et experts en gouvernance ont exprimés des préoccupations à l'égard de ce qu'ils voient comme une perception erronée que le parlement n'a pas de rôle à jouer dans la formulation des politiques nationales; d'où la mise à l'écart du parlement et la limitation de sa contribution à la surveillance en aval de la mise en œuvre.

À sa troisième législature, le Parlement du Ghana, en tant qu'institution, a constitué une commission spéciale de 11 membres sur la SRPG. La Commission a été chargée d'étudier le document de la SRPG et de surveiller les travaux des institutions gouvernementales concernées, et d'analyser notamment les rapports de progrès annuels sur la SRPG. Or, le parlement n'a été saisi du document de la SRPG qu'en juin 2002, soit longtemps après que d'importants accords eurent été conclus avec les donateurs et les instances gouvernementales de la Banque mondiale et du FMI, et que le gouvernement eut demandé de l'aide PPTE. Par ailleurs, le rapport de progrès annuel de 2003, qui était déjà prêt en juillet 2003, n'a été présenté au commission parlementaire compétent que plus tard dans le courant de l'année, à l'approche de la période électorale, et le commission n'a donc pas pu en faire rapport à la Chambre.

À la quatrième législature, une commission spéciale sur la réduction de la pauvreté (RP), composé de 20 membres, a été la dernière commission à être constituée en mai 2005, soit presque 5 mois après l'inauguration de la session parlementaire. Cette décision a attisé les spéculations sur le manque d'intérêt de la part de la présidence du parlement et de l'exécutif pour les travaux de la commission.

Autre enjeu, la composition même de la commission. D'aucuns se sont interrogés pourquoi la commission était constituée d'un pourcentage élevé de nouveaux députés (65%).

Un autre point de litige est directement lié à la nature hybride du système parlementaire ghanéen, en vertu duquel les députés peuvent occuper le poste de ministre et siéger au conseil des ministres. Par exemple, est-ce de l'intérêt du parlement que le sous-ministre chargé de la planification économique soit aussi membre de la commission qui surveille les travaux de son ministère? Le système a été massivement contesté ces derniers temps, surtout à la lumière du principe de la séparation réelle des pouvoirs, critiques exprimées de nouveau dans le récent rapport sur le mécanisme africain d'examen par les pairs.

En dépit de ces questions et des obstacles à la participation du parlement au processus de la SRPG, le Parlement du Ghana a fait des progrès notables en constituant une commission parlementaire chargée de la réduction de la pauvreté à ses troisième et quatrième législatures. Cette initiative peut être renforcée en accordant à cette commission le statut de commission permanente comme l'ont suggéré de nombreux députés.

### Les parlementaires

Parmi les difficultés de taille auxquelles se heurtent les députés, comme en attestent leurs expériences personnelles, il y a la connaissance limitée qu'ils ont de la SRPG, le manque de participation à ce processus et le sentiment général d'être tenus à l'écart. Ces frustrations ressenties par les députés désireux de participer aux DSRP ont été confirmées par de nombreuses études, y compris un examen mixte de la Banque mondiale et du FMI, une étude du Centre parlementaire et de l'agence GTZ, ainsi que par les travaux du NDI, pour ne pas en citer d'autres. Ces examens et études mettent en exergue les principales difficultés suivantes : manque d'informations, manque de capacité et obstination de l'exécutif.

(1) *Manque d'informations* : Les examens révèlent que la plupart des députés ne dispose pas d'informations élémentaires sur les DSRP. Le niveau des connaissances de la majorité des membres de la commission de la RP est faible, principalement parce qu'ils ne sont députés, pour la plupart, que depuis janvier 2005 et qu'ils n'ont donc pas eu droit aux mêmes séances de formations offertes par des organismes tels l'IBM et le Centre parlementaire. Malheureusement, le service parlementaire n'offre pas de programmes de formation systématique permanente, destiné aux députés. Pour corriger la situation, on est en train de planifier, dans le cadre de la Phase II du Projet d'appui aux commissions du Parlement du Ghana (PACPGII), qui est financé par l'ACDI, une série d'initiatives de formation, y compris des vidéoconférences sur le rôle des parlements dans les DSRP.

(2) *Manque de capacité* : La plupart des parlements est incapable d'entreprendre des analyses et des examens indépendants de questions liées aux DSRP d'une façon qui leur permettent d'assumer efficacement leur rôle de surveillance. C'est pourquoi il est important que le parlement puisse compter sur un appui continu pour être en mesure de faire de la recherche et de l'analyse. Au Ghana, le Centre parlementaire a contribué, par le truchement du PACPGII et du Réseau des parlementaires africains pour la réduction de la pauvreté du PARP, à l'analyse de rapports et au renforcement des capacités en matière de lutte contre la pauvreté. Il faudrait continuer de fournir un appui qui permette l'établissement de structures institutionnelles comme un bureau d'analyse stratégique et un centre de ressources et d'informations.

(3) *Obstination de l'exécutif* : La réticence apparente des gouvernements à permettre une plus grande participation parlementaire est mise en relief dans ces examens. À titre d'exemple, au Ghana, comme mentionné plus haut, le commission parlementaire sur la réduction de la pauvreté n'a été constitué que cinq mois après le début de la législature. Qui plus est, on ignore encore quelle sera la contribution du parlement à l'examen en cours de la SRPG.

### Recommandations

Plusieurs stratégies ont été proposées pour guider le Ghana dans la voie à suivre, reste à savoir sur laquelle le pays portera son choix. Dans leurs examens, le Centre parlementaire, la Banque mondiale et le NDI suggèrent diverses stratégies pour améliorer la participation des parlementaires aux DSRP. En voici quelques-unes :



Emblème du Parlement du Ghana

**“Les fonds pour la mise en œuvre des activités liées aux DSRP dépendant étroitement du budget national, les parlements peuvent jouer un rôle clé pour assurer la conformité”**



Des députés ghanéens participant à un atelier sur le processus budgétaire, organisé sous l'égide du Projet d'appui aux commissions du Parlement du Ghana—Phase 2 avec l'appui du Centre parlementaire.



Le taux de scolarisation en Afrique Sub-Saharienne en Afrique est en hausse, par contre un tiers des enfants ne fréquentent pas l'école

**“ Pour le Ghana, la voie à suivre consiste à diligenter la présentation des rapports de progrès annuels au parlement et à assurer la communication adéquate des faits nouveaux concernant la SRPG ”**

(1) *Consultation en amont* : Les parlementaires doivent être impérativement consultés en amont du processus d'élaboration et d'examen pour que le cadre stratégique traduise l'opinion de la population. Au Ghana, toutefois, comme souligné plus haut, il n'a pas été possible d'inclure systématiquement le parlement tôt dans le processus. Ce fut le cas pour l'élaboration de la SRPG initiale, et c'est ce qui semble se passer actuellement pour l'examen de la SRPG. C'est pourquoi il est important de prendre des mesures pour faire intervenir le parlement dès le début du processus de consultation.

(2) *Cycle budgétaire et processus* : Les fonds pour la mise en œuvre des activités liées aux DSRP dépendant étroitement du budget national, les parlements peuvent jouer un rôle clé pour assurer la conformité. Au Ghana, le parlement doit approuver la politique financière annuelle du gouvernement, ce qui lui permet de veiller à ce que le budget corresponde aux programmes ciblés dans la SRPG. Ce rôle pourrait être accru si la contribution du Parlement du Ghana au processus budgétaire était renforcée par une participation bien encadrée, par une loi d'exécution du budget, par exemple, comme c'est le cas en Ouganda. Ainsi, les parlementaires pourraient contribuer de plus près à l'établissement des priorités et à l'affectation des ressources.

(3) *Cadre législatif* : Certains pays, dont l'Ouganda et le Burkina Faso, ont adopté des lois pour favoriser l'approbation des DSRP, et cela a fourni de nombreuses occasions de débattre des documents et d'entendre le point de vue de tous les députés. Le Ghana pourrait faire de même afin de donner au parlement et à la commission sur la réduction de la pauvreté la possibilité d'étudier en détail la SRPG.

(4) *Responsabilité de surveillance du parlement* : En s'acquittant de sa responsabilité de surveillance, le parlement peut garantir l'efficacité des dépenses sur les activités prioritaires annoncées dans la SRPG. Pour le Ghana, la voie à suivre consiste à diligenter la présentation des rapports de progrès annuels au parlement et à assurer la communication adéquate des faits nouveaux concernant la SRPG.

(5) *Rôle de représentation du parlement et multipartisme* : Cela offre la possibilité d'esquisser un consensus garantissant un mandat électoral. Les débats au parlement offriront un cadre pratique pour prendre en considération les préoccupations des citoyens.

(6) *Viabilité des DSRP* et (7) *Rapports avec les électeurs* : Ces deux stratégies exigent l'apport constant des électeurs, objectif qui peut être atteint grâce à la tenue d'audiences publiques efficaces et à l'engagement soutenu des députés envers leurs électeurs, en particulier pour mettre en évidence les obstacles à la mise en œuvre du DSRP, ainsi qu'à l'amélioration des communications sur la teneur de la SRPG.

(8) *Conformité des législations avec les priorités de la SRPG* : À ce chapitre, les députés sont particulièrement bien placés pour étudier les projets de loi et signaler, le cas échéant, tout manque de concordance avec les priorités de la SRPG.

Le Ghana a une occasion inouïe d'améliorer les choses en permettant à l'assemblée législative de contribuer réellement à l'examen en cours de la SRPG. Les stratégies mentionnées ci-dessus peuvent être adoptées dans le cadre du processus d'examen actuel afin d'accroître et d'institutionnaliser la participation des parlementaires et de renforcer la surveillance et l'évaluation des résultats de la SRPG.

**Les rôles des organisations de la société civile dans le suivi de la pauvreté : l'expérience du Système de suivi de la pauvreté en Tanzanie**

*Par Donald Mmari, Research for Poverty Alleviation (REPOA)*

À l'instar de bon nombre d'autres pays en développement, la Tanzanie a mis en œuvre depuis le milieu des années 90 et le début de 2000 diverses politiques et stratégies axées sur la ré-

duction de la pauvreté. Bien qu'elle ait adopté des initiatives stratégiques nationales comme la Vision nationale pour le développement 2025 et les Stratégies nationales d'éradication de la pauvreté à la fin des années 90, c'est en souscrivant à la Stratégie pour la réduction de la pauvreté (SRP) articulée dans le Document de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP) qu'elle s'est dotée d'un plan opérationnel à court terme plus ciblé, accompagné d'objectifs clairs et d'un plan de financement pour concrétiser la Vision. De plus, la SRP a servi de point de convergence des efforts conjoints des partenaires pour orienter les démarches en faveur du développement dans le contexte des Initiatives des pays pauvres très endettés (PPTE). La Tanzanie met actuellement en œuvre une stratégie quinquennale nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (SNCRP) qui a émané d'un examen consultatif national de la SRP entrepris en 2004.

La Tanzanie a établi un système de suivi de la pauvreté (SSP) à l'échelle nationale pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SRP. Le SSP est un processus de grande envergure et intégrant dans la mesure où il met à contribution toutes les parties prenantes : le gouvernement, les organisations de la société civile (OSC), les partenaires du développement, les chercheurs et le milieu universitaire. Il marque un point tournant en ceci qu'il a permis l'élargissement des consultations et la participation d'interlocuteurs locaux au suivi direct de la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales. C'est le fruit d'un processus consultatif durant lequel la conception a été mise au point et les priorités déterminées, processus dont le point culminant a aussi été l'élaboration d'un autre outil important : le plan cadre de suivi de la pauvreté, qui décrit les objectifs, les ententes institutionnelles, les indicateurs, les cibles, le budget pour la mise en œuvre des activités de suivi et les modalités de financement.

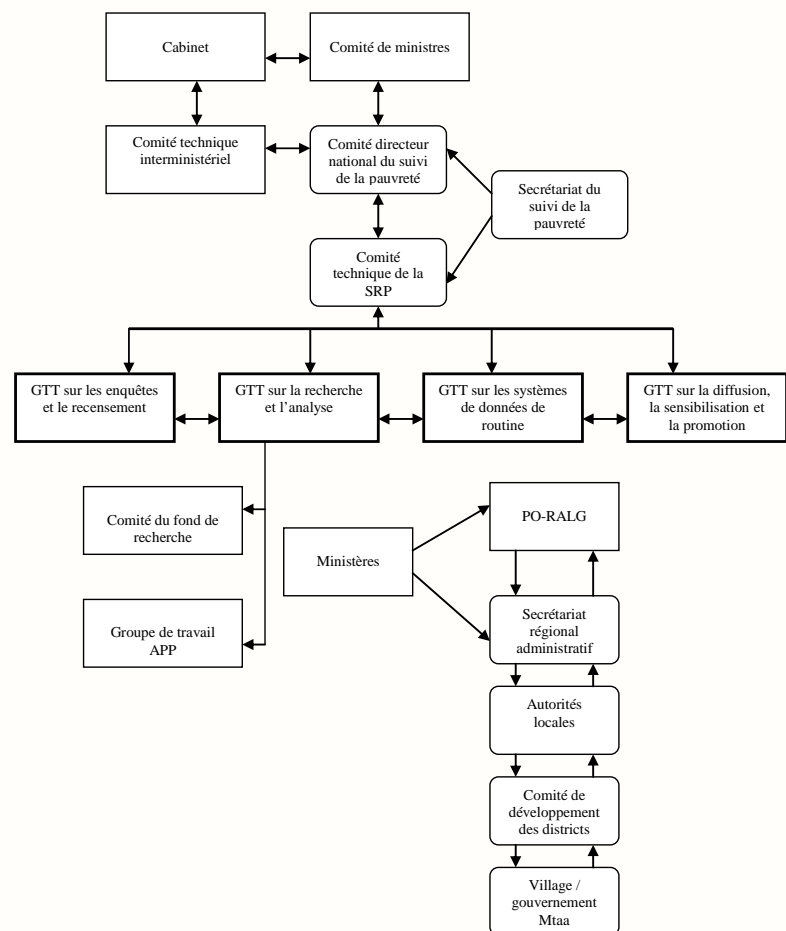
Le cadre institutionnel consiste en un comité de ministres responsable de l'examen et de l'approbation de la SRP au niveau politique. Pour la mise en œuvre, le cadre est constitué du Comité directeur national du suivi de la pauvreté (CDNSP), du Comité technique de la SRP (CTSRP), du Secrétariat du suivi de la pauvreté et de quatre groupes de travail techniques (GTT). Le CDNSP assure l'orientation générale et la surveillance des activités de suivi de la pauvreté; ses membres représentent le gouvernement, les partenaires du développement, les OSC, le milieu universitaire et les principaux groupes religieux. Il est présidé par le secrétaire permanent du Bureau du vice-président, qui a la charge du portefeuille de la réduction de la pauvreté.

Le CTSRP fournit des conseils techniques au CDNSP et assure la mise en commun des différentes contributions des GTT. Il est formé de représentants de tous les secteurs prioritaires visés par la SRP et des secteurs chargés des priorités communes. Son président est le secrétaire permanent adjoint du ministère des Finances.

Le Secrétariat du suivi de la pauvreté, formé de membres clés du personnel du Cabinet du vice-président, du ministère des Finances et du Bureau du président pour la planification et la privatisation, offre différents services au comité des ministres, au CDNSP et au CTSRP.

Les quatre groupes de travail techniques (GTT) sont le GTT sur les enquêtes et le recensement, le GTT sur les systèmes de données de routine, le GTT sur la recherche et l'analyse et le GTT sur la diffusion, la sensibilisation et la pro-

Structure organisationnelle du Système de suivi de la pauvreté



Source: [www.povertymonitoring.go.tz/secretariat.htm](http://www.povertymonitoring.go.tz/secretariat.htm)



Les organisations de la société civile jouent un rôle de premier plan dans la production d'information, la recherche, l'analyse de données et la diffusion de l'information découlant système de suivi de la pauvreté

**“ Les OSC participent de près au repérage des lacunes dans la recherche et à l'établissement des priorités de recherche dans le contexte du suivi de la SNCRP ”**

motion. Les quatre groupes sont constitués de représentants du gouvernement, des partenaires du développement, des OSC, des établissements de recherche et du milieu universitaire, selon la nature de leurs mandats et de leurs domaines d'expertise respectifs.

Le GTT sur les enquêtes et le recensement est chargé de coordonner la production de données ayant trait à la pauvreté au moyen d'enquêtes et de recensements de la population, ainsi que d'élaborer un programme d'enquêtes pluriannuel dans l'optique de générer diverses données socioéconomiques. Le GTT sur les données de routine assure la gestion de la qualité des systèmes de données de routine existants, le contrôle de la mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation des autorités locales et le renforcement des capacités des acteurs clés au sein des pouvoirs publics locaux en ce qui a trait à l'utilisation de renseignements factuels sur la pauvreté dans leurs processus décisionnels. Le GTT sur la recherche et l'analyse établit les priorités en matière de recherche et d'analyse liées à la pauvreté, et prépare le rapport annuel sur la pauvreté et le développement humain. Le GTT sur la diffusion, la sensibilisation et la promotion est chargé d'établir une base de renseignements à partir du système de suivi de la pauvreté et d'autres informations connexes, de mettre au point des voies de diffusion appropriées et de faciliter l'utilisation par les parties prenantes des renseignements dans leurs processus décisionnels et leurs activités de promotion.

La mise en œuvre du SSP s'est échelonnée sur quatre ans, période durant laquelle les leçons tirées de l'expérience acquise pendant chaque année ont servi à renforcer les activités de l'année suivante. L'essentiel des activités menées par les acteurs du système national de suivi de la pauvreté était axé sur le volet « suivi » plutôt que sur l'« évaluation » au sens strict du terme<sup>1</sup>. En raison de leur rôle dans la génération de données, de recherches et d'analyses, ainsi que la diffusion des informations, les OSC sont graduellement devenues des acteurs importants dans le suivi de la pauvreté.

Bien que la collecte et la compilation de données officielles relèvent directement du mandat du GTT sur les enquêtes et le recensement, par le truchement du Bureau national des statistiques et du GTT sur les données de routine, grâce au concours des secteurs et des autorités gouvernementales locales, les OSC, par leurs recherches et leur évaluation des programmes à vocation locale, contribuent de façon considérable à la génération d'informations susceptibles d'éclairer les politiques. De plus, elles ont participé étroitement à l'exécution de l'Évaluation participative de la pauvreté en Tanzanie (EPPTz), mécanisme utilisé pour recueillir des données qualitatives sur la pauvreté telle qu'elle est perçue par la population. L'élaboration de la stratégie actuelle, la SNCRP<sup>2</sup>, a nécessité des consultations beaucoup plus vastes de diverses OSC intéressées.

Les OSC ont par ailleurs joué un rôle de premier plan dans l'analyse des données et des renseignements recueillis au moyen du recensement et des enquêtes, ainsi que du système de données de routine. Elles sont représentées au sein du GTT sur la recherche et l'analyse, qui vérifie les hypothèses rattachées à la SRP, évalue la capacité de la SRP à produire les résultats escomptés, et signale les faiblesses et les lacunes nécessitant une analyse poussée. Elles effectuent également des recherches dans leurs principaux champs d'activités, notamment l'éducation, la santé et l'eau, qui contribuent au dialogue national et à l'élaboration des politiques. En outre, les OSC participent de près au repérage des lacunes dans la recherche et à l'établissement des priorités de recherche dans le contexte du suivi de la SNCRP. Dernièrement, elles ont élargi leur rôle dans le processus d'examen des dépenses publiques, exercice qui a pour but d'établir un lien entre la SRP et le cadre de dépenses publiques grâce à des examens dont les conclusions seront incorporées aux lignes directrices sur le budget.

S'agissant de la diffusion, les OSC continuent de contribuer de manière cruciale à répandre l'information découlant du SSP en organisant divers forums, en consultant les différents groupes visés par leur travail et en se livrant à des activités de promotion.

En général, le suivi exhaustif de la pauvreté contribue à l'apprentissage, à l'autonomisation et à un certain degré de responsabilité sociale. Toutefois, c'est le système formel de reddition de compte que constitue le processus budgétaire qui a tendance à déterminer l'ampleur du rôle que les OSC peuvent jouer à ce chapitre. La responsabilité sociale, qui se rapporte davantage au rôle informel des acteurs non étatiques qui consiste à exiger des comptes de la part de

ceux qui détiennent le pouvoir, a subi de nombreux changements ces dernières années, bien que le phénomène soit encore relativement jeune.

Cependant, pour que le suivi et l'évaluation de la pauvreté soient efficaces, et que la reddition de comptes se fasse dans le sens des objectifs nationaux de réduction de la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), il est impératif qu'un certain nombre de défis soient relevés. Premièrement, la coordination des plans et activités sectoriels, et des travaux des divers GTT, et l'établissement de liens entre le suivi de la pauvreté et le cycle budgétaire pourraient s'avérer difficiles, surtout dans le contexte de la SNCRP, qui est axée sur les résultats et dont la mise en œuvre relève de plusieurs secteurs. Il faudra s'employer à renforcer la coordination tant sur le plan de la mise en œuvre que sur celui du suivi. Deuxièmement, s'il est vrai qu'on a noté une participation accrue d'un vaste éventail de parties prenantes, reste que la question de la responsabilité et de la reddition de comptes demeure. En effet, il s'agit de déterminer comment les décisions relatives à la mise en œuvre des diverses composantes sectorielles de la SNCRP seront prises et quelles seront les modalités de reddition de comptes. Troisièmement, même s'il va de soi qu'un taux de croissance économique élevé et durable est un facteur important dans la lutte contre la pauvreté du revenu et l'atteinte d'autres OMD, n'empêche qu'il faudra relever un défi de taille, à savoir faire en sorte que la transition qui s'impose soit intégrée sur le plan pratique au processus de développement. L'expérience montre que la plupart des OSC ont tendance à préconiser une amélioration du mieux-être et de l'équité dans la prestation des services sociaux, sauf qu'il y a risque que l'objectif de la croissance perde des promoteurs vigoureux durant la mise en œuvre et le suivi de la stratégie. Quatrièmement, l'expérience de la mise en œuvre du suivi de la SEP révèle clairement la faiblesse du lien entre le suivi aux niveaux national et local, alors que la participation des OSC au suivi commence à se faire sentir davantage à l'échelle nationale. Cinquièmement, en dépit d'une intensification notable de la contribution des OSC au suivi de la pauvreté et au dialogue national, la faiblesse des capacités de bon nombre d'OSC à entreprendre un dialogue informé, articulé autour de faits, et à assumer des fonctions de suivi constitue une entrave de taille. Dialogue et suivi efficace obligent, il est important que les acteurs tant étatiques que non étatiques déploient des efforts délibérés dans l'optique du renforcement des capacités des OSC. Sixièmement, bien que le récent engouement pour l'élargissement du rôle des parties prenantes dans l'élaboration des politiques, la mise en œuvre et le suivi ait eu pour effet de favoriser une plus grande prise en charge locale, il a aussi accru le risque de déséquilibre entre les multiples rôles des divers acteurs, notamment les OSC, qui sont perçues comme des groupes de pressions critiques qui exigent du gouvernement qu'il rende des comptes à ses électeurs et qu'il s'acquitte de ses obligations envers eux.

Cela étant, les OSC réclament de plus en plus un rôle dans l'élaboration des politiques et des stratégies publiques, y compris la SNCRP. Il s'agit maintenant de trouver un moyen pour elles d'assurer un suivi efficace, de soulever des questions sur des hypothèses critiques et d'exiger des comptes sur les politiques et les stratégies de développement qu'elles ont contribué à élaborer initialement. Enfin, les initiatives de réduction de la pauvreté cristallisant autour des intérêts du pays et des partenaires du développement, les appels en faveur de la reddition de comptes sont motivés par des processus nationaux et internationaux, qui nécessitent souvent une reddition de compte favorisant l'un aux dépens de l'autre. Il faut réexaminer la manière dont le système de reddition de comptes relatifs à ces initiatives peut être intégré au système formel à l'échelle nationale, notamment par le truchement du Parlement.

1 Le terme « évaluation » désigne l'analyse postérieure de l'efficacité des programmes et des projets, tandis que le « suivi » comprend l'appréciation continue des résultats des programmes par rapport aux objectifs fixés.

2 La SNCRP tient compte de cadres régionaux et internationaux de développement comme le NPDA et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

## **Coopération des parlements et des organisations de la société civile (OSC) dans le suivi de la réduction de la pauvreté**

*par Sandra de Moura, Agente de programme, Réseau des parlementaires pour la réduction de la pauvreté*

Au cours de la dernière année, des parlementaires membres des commissions responsables des questions de réduction de la pauvreté, des fonctionnaires parlementaires et des intervenants de la société civile de 12 pays sub-sahariens ont pris part à un vaste programme de formation sur le suivi communautaire de la réduction de la pauvreté dispensé par l'Institut pour les Politiques Alternatives, basé à Tamale, dans le Nord du Ghana. La formation a été l'occasion pour les participants de comprendre le cadre stratégique des politiques de développement axé sur les pauvres (DSRPP, OMD et NPDA), les concepts de responsabilité sociale et publique, de s'initier à des outils participatifs comme la Fiche de rendement de la communauté et la Fiche de rendement du citoyen, et d'acquérir des compétences pour engager les communautés, rendre compte de leurs découvertes et assurer la responsabilité.

**Contactez-nous:**

**Dr Rasheed Draman**  
 Coordinateur du Réseau et  
 Directeur du bureau de la  
 réduction de la pauvreté  
 334 Mission Street, Kuku Hill  
 Osu, Accra  
 Ghana  
 Tél.: 233 (21) 780 846  
 Téléc.: 233 (21) 780 845  
 Courriel:  
 rasheedd@yahoo.com or  
 dramar@parl.gc.ca

**Sandra de Moura**  
 Agent de programme  
 Bureau du Centre  
 parlementaire  
 255 rue Albert, porte 802  
 Ottawa (Ontario)  
 K1P 6A9  
 Canada  
 Tél.: (613) 23-0143 poste 328  
 Téléc.: (613) 235-8237  
 Courriel: demous@parl.gc.ca

Visitez notre site au  
**WWW.PARLCENT.CA**

Si vous désirez recevoir ce  
 bulletin par voie  
 électronique, pour vous  
 désabonner ou pour  
 soumettre des articles,  
 prière de contacter  
 demous@parl.gc.ca



Une fois le programme de formation complété, chaque groupe national élabore un projet pilote qui fera participer des parlementaires, des fonctionnaires parlementaires et des intervenants des OSC au suivi d'un projet de réduction de la pauvreté spécifique implanté dans une région ou une communauté de leur pays. La proposition de projet pilote est ensuite étudiée et approuvée par les commissions concernées et finalement mise en oeuvre. Six pays (Burkina, Kenya, Mali, Nigeria, Rwanda et Ouganda) sur 12 font le suivi d'un projet sur le VIH/SIDA, tandis que le reste (Bénin, Ghana, Malawi, Niger, Sénégal et Tanzanie) suivent des projets sur l'éducation, l'agriculture, la microfinance et la santé.

Les projets pilotes devraient renforcer les relations de travail entre les comités parlementaires et les organisations de la société civile dans le soutien et l'institutionnalisation du suivi communautaire de la pauvreté; faciliter le transfert de compétences acquises à d'autres fonctionnaires et commissions parlementaires; permettre aux participants de mettre en pratique ces compétences; démontrer la viabilité des approches communautaires dans la mise en oeuvre du contrôle parlementaire de la réduction de la pauvreté; et de faire connaître les résultats du suivi communautaire de la pauvreté au sein du Parlement et de la société civile.

Aux premiers stades du processus de mise sur pied du projet pilote, certains signes positifs semblent indiquer que les objectifs sont sur le point d'être atteints. Au Sénégal et au Bénin, les participants ont pris l'initiative de former un petit groupe de députés, de fonctionnaires et d'intervenants des OSC pour superviser et coordonner l'établissement du projet pilote. Les équipes se sont rencontrées régulièrement pour préparer les activités, élaborer les outils de suivi, étudier le budget et s'assurer que la mise sur pied se fera à temps. On s'attend qu'une telle expérience encourage à une collaboration permanente accrue entre le parlement et les OSC dans le suivi de la pauvreté. Dans la majorité des 12 pays, les Parlements, par la voix du Président de l'Assemblée, du Greffier ou des présidents de commissions, ont accordé leur plein soutien au projet et ceux du Bénin, du Mali et du Sénégal, par exemple, apportent leur contribution au projet pilote en offrant un financement supplémentaire ou des ressources humaines, physiques ou techniques aux équipes du projet. En outre, l'expérience des différents parlements a démontré l'immense intérêt des autres députés et fonctionnaires à acquérir les mêmes compétences que leurs collègues, à participer aux activités sur le terrain et à faire connaître le processus. Pour preuve, le nombre important de députés et de fonctionnaires présents lors des ateliers organisés par les participants à la formation en vue de transférer leurs compétences à un plus grand nombre au sein des parlements.

Le Centre parlementaire et l'IPA fourniront un soutien continu aux équipes nationales responsables de l'établissement des projets pilotes jusqu'à ce qu'ils soient complétés. Les premiers rapports de suivi et les premières activités de sensibilisation devraient se faire d'ici à la fin de l'année. Les membres du Réseau, leurs parlements et leurs partenaires se partageront les conclusions par des rapports et par un atelier de partage du savoir, si possible.

La dernière ronde de formation sur le suivi communautaire de la réduction de la pauvreté se tiendra entre les mois d'octobre et de décembre 2005 et verra la participation de commissions de trois Parlements, probablement ceux de la Zambie, du Zimbabwe et du Botswana.

**L'Institut pour les Politiques Alternatives (IPA)** est un groupe de réflexion dont l'objectif est de promouvoir des options de politique en Afrique en alliant les efforts de la recherche avec ceux des spécialistes en politique et en développement.

L'IPA mène des recherches, offre de la formation et promeut le développement avec comme principe de base la participation citoyenne et le renforcement des voix et des perspectives des pauvres, en particulier dans les communautés rurales.

Visitez [www.ipaghana.org](http://www.ipaghana.org)  
 (site en anglais seulement)